

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 2 mai 2022, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère

**EST ABSENT**

Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 19h02 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 58-05-22**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles  
restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 59-05-22**

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS  
D'AVRIL 2022**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les procès-  
verbaux préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture  
et adoptent et ratifient les procès-verbaux du mois d'avril 2022  
tels que soumis.

---

**5. RÉSOLUTION 60-05-22**

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES  
DU MOIS D'AVRIL 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois d'avril 2022 soit adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉSOLUTION 61-05-22**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉSOLUTION 62-05-22**

**AUTORISATION DU PAIEMENT DES RETENUS À  
L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra un paiement le 15 avril en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 20 mai 2022

---

**8. RÉSOLUTION 63-05-22**

**MANDAT POUR AUTORISER UN REPRÉSENTANT À ENCHÉRIR  
POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN  
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU que la municipalité de Rivière-au-Tonnerre peut enchérir et

Séance régulière du 2 mai 2022

acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce le 9 juin 2022 à Havre-Saint-Pierre;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice-générale, ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE : Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise Josée Poulin, Directrice-générale et greffière-trésorière, ou Judith Touzel, Secrétaire à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement des taxes à être tenue le 9 juin 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

---

**9. RÉSOLUTION 64-05-22**

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE  
L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA  
PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC)**

ATTENDU QUE la MRC a obtenu une aide financière au montant de 63 454,73 \$ dans le cadre du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur notre territoire par le biais de la Table de concertation sur l'érosion en Minganie;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un rapport intermédiaire sur la démarche de planification débutée avec la Table de concertation sur l'érosion en Minganie conformément aux conditions reliées à cette aide financière à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 20 avril 2021;

ATTENDU QUE le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques réalisé par la Table de concertation sur l'érosion en Minganie est complété, ainsi que l'outil de gestion des risques;

ATTENDU QUE la MRC de Minganie demande aux municipalités de son territoire d'adopter le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'outil de gestion des risques dressant un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissance du plan d'action et qu'elle a participé à la Table de concertation sur l'érosion;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

Séance régulière du 2 mai 2022

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte le Plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que l'outil de gestion des risques dressant un portrait des solutions durables visant à lutter contre l'érosion sur son territoire, et ce, tel que soumis par la MRC de Minganie lesquels seront transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

---

**10. RÉSOLUTION 65-05-22**

**PROCLAMATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

---

**11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 208-05-22 PORTANT SUR LES COMPTEURS D'EAU**

AVIS est donné par Edwin Bond membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis à l'attention du conseil municipal portant sur les compteurs d'eau.

Copie du projet de ce règlement est déposée séance tenante.

---

**12. RÉOLUTION 66-05-22**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022**

ATTENDU QUE Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021.

ATTENDU QUE la secrétaire trésorière a présenté le sommaire de la situation financière 2021

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2021, tel que présentés.

---

**13. RÉOLUTION 67-05-22**

**UMQ, PROGRAMMES D'ASSURANCES DES OBNL**

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Rivière-au-Tonnerre à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

# de police	Nom	Adresse
OSBL-0101255	Maison du Tonnerre	383, Jacques-Cartier

---

**14. PRACIM (REMIS PROCHAINE RENCONTRE)**

---

**15. RÉSOLUTION 68-05-22**

**OCTROI CONTRAT POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RUE DU RUISSEAU**

ATTENDU la demande de budget d'honoraire soumise le 28 avril 2022 à la firme Englobe pour l'étude géotechnique sur la rue du Ruisseau.

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette étude sont admissibles au programme TECQ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Bezeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter la soumission d'Englobe corp. Au montant de 22 135.22\$ taxes incluse pour l'étude géotechnique de la rue du Ruisseau;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

---

**16. GESTION RIMMROM (REMIS PROCHAINE RENCONTRE)**

---

**17. RÉSOLUTION 69-05-22**

**FÊTE DES VOISINS ET ON JASE TU ?**

ATTENDU que la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire organiser une Fête des voisins et y inviter par la même occasion les nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE la Municipalité a des fonds nécessaires au poste budgétaire pour des activités communautaires

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Marie Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Séance régulière du 2 mai 2022

QUE la Municipalité de Rivière au Tonnerre organise une rencontre pour le samedi 4 juin 2022 dans le cadre de la Fête des voisins et On jase-tu? En invitant, par la même occasion, les nouveaux arrivants;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

---

**18. CORRESPONDANCE**

Une correspondance est déposée au conseil

---

**19. RAPPORT DE COMITÉ**

Mesdames Anne-Marie Boudreau, Marie-Josée Lapierre et Maryse Pagé ont des rencontres hebdomadaires pour travailler sur la politique MADA, Anekdote et différents autres dossiers.

---

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées au conseil

---

**21. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h26.

---

**22. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Jacques Bernier  
Maire